

## Conditions générales du tirage au sort pour les clients des poêles et chaudières

---



Les concours des poêles et chaudières Ecoforest vise à récompenser un client final qui a acheté un équipement biomasse Ecoforest (poêles et chaudières à granulés, poêles et chaudières à bois). La participation est gratuite.

### 1. Organiser.

La société organisatrice est Biomasa Ecoforestal de Villacañas, S.L., dont le siège social est situé à Puerto Rico 14, 36204 Vigo (Espagne), NIF B27825934 (ci-après, l'"Organisateur") et organise un tirage au sort (ci-après, le "Tirage au sort") sous sa responsabilité et conformément aux règles détaillées ci-dessous.

### 2. Acceptance of rules.

En participant au tirage au sort, le participant accepte toutes les règles du concours et assure que les informations fournies sont vraies, correctes et complètes. Ecoforest se réserve le droit de vérifier l'éligibilité des candidats.

Le gagnant ne peut céder ou transférer son prix à aucune personne ou entité. Toutes les dépenses non spécifiées dans le présent règlement (y compris, mais sans s'y limiter, tous les frais ou autres coûts ou charges liés à la participation au concours et à l'acceptation et/ou à la jouissance du prix) sont à la charge exclusive des participants.

### 3. Eligibility

Seuls les clients finaux qui ont installé l'un des équipements Ecoforest suivants peuvent participer :

- Poêle à granulés Ecoforest.
- Chaudière à granulés Ecoforest.
- Poêle à bois Ecoforest.
- Chaudière à bois Ecoforest.

L'achat de l'équipement doit avoir lieu entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024. Les participants doivent fournir une copie lisible de la facture d'achat, le numéro de série de l'équipement et une photo de l'installation via le site web du tirage au sort pour pouvoir participer.

Ecoforest se réserve le droit de restreindre ou de disqualifier toute participation en cas de violation des règles ou de comportement illégal ou perturbateur.

#### 4. Participation

Les clients intéressés par la participation doivent remplir et envoyer les informations sur le site web <https://ecoforest.com/fr/biolotto-ecoforest-2024-concours/>

La date limite de participation est fixée au 31 décembre 2024 à 20:00:00 CET.

En participant au concours, les participants certifient qu'ils ont lu, compris et accepté les termes du présent règlement officiel. La participation est gratuite et Ecoforest ne facturera en aucun cas les participants.

#### 5. Dynamique du tirage au sort.

Le gagnant sera choisi par Ecoforest de manière aléatoire via la plateforme Random parmi toutes les personnes inscrites au tirage au sort ayant acheté du matériel Ecoforest entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024.

En soumettant ses données personnelles, le gagnant accepte les conditions du tirage au sort. Si le gagnant n'accepte pas le prix ou les conditions du prix dans les 15 jours suivant la notification du prix, un nouveau tirage au sort sera effectué à l'aide de la plateforme Random.

#### 6. Montant du prix.

Le gagnant recevra un vol et un séjour de 3 nuits avec petit-déjeuner pour deux personnes dans une chambre partagée dans un hôtel des îles Canaries ou d'une destination similaire. La ville de départ du voyage doit être située dans l'espace Schengen, l'Irlande ou le Royaume Uni.

Le voyage est soumis à disponibilité et peut être remplacé par une expérience de valeur similaire. Les gagnants seront responsables de toute autre dépense non mentionnée ici.

## 7. Acceptance of rules.

Les gagnants ne peuvent céder ou transférer leur prix à aucune personne ou entité. Toute dépenses non spécifiées dans le présent règlement (y compris, mais sans s'y limiter, les frais de voyage, les taxes ou tout autre coût ou frais lié à la participation au concours et à l'acceptation et/ou à la jouissance du prix) relèvent de la seule responsabilité du participant.

### 1. Reconnaissance des participants.

Tous les participants autorisent l'Organisateur à utiliser, reproduire, diffuser, publier et distribuer les noms des gagnants par tout moyen de communication ou média les noms des gagnants dans le but de promouvoir le Concours.

### 2. Propriété intellectuelle du matériel soumis.

Tous les participants conserveront les droits de propriété intellectuelle sur les vidéos, les photographies, les textes et tout autre matériel soumis. En participant au concours, tous les participants accordent à Ecoforest des droits et des licences non exclusifs, mondiaux, illimités et libres de redevances pour d'utiliser, de reproduire, de modifier, de communiquer, d'afficher, de diffuser publiquement et de distribuer le contenu qu'il ou elle a soumis à l'Organisateur aux fins de d'activités de marketing, de promotion, d'information, d'éducation ou de sensibilisation, par le biais de médias imprimés, numériques ou en ligne, y compris les sites web de l'Organisateur. Les Participants garantissent qu'ils disposent des droits légaux nécessaires pour accorder cette autorisation à l'Organisateur.

### 3. Conditions générales.

Tous les participants acceptent de dégager Ecoforest de toute réclamation, dépense ou responsabilité, y compris la négligence ou les dommages de toute nature causés à des personnes ou à des biens, la violation d'une marque, d'un droit d'auteur ou de tout autre droit de propriété intellectuelle lié à leur participation au concours ou au contenu des photographies et des vidéos soumises.

Toute information personnelle, y compris, mais sans s'y limiter, le nom, l'âge, l'adresse postale (y compris le code postal), le numéro de téléphone portable ou l'adresse électronique du participant ne seront utilisés que dans le cadre de ce concours et ne seront utilisés que dans le cadre de ce concours et ne seront pas communiquée à des tiers, sauf dans le cadre de la gestion du concours.

La gestion des données personnelles tiendra compte des dispositions de la loi organique espagnole 3/2018 (5 décembre) sur la protection des données personnelles. L'Organisateur n'est pas responsable de toute perte, retard, dommage ou erreur dans l'envoi de vidéos ou de vidéos non reçues à temps pour le jugement.

#### 8. Fin prématurée du concours.

L'Organisateur peut réduire, modifier, suspendre, annuler ou mettre fin au Concours sans aucune autre obligation en informant les Participants par le biais d'un avis publié sur son site Internet.XXXX

#### 9. Responsabilité en cas de dommages.

Ecoforest ne peut être tenu responsable de tout dommage causé aux participants ou à tout tiers impliqué dans le cadre du concours, y compris en cas de négligence grave.

#### 10. Contact

If you have any questions about the Contest, Winner names, or Official Terms and Conditions, contact the Organizer: Ecoforest, [marketing@ecoforest.es](mailto:marketing@ecoforest.es), Parque Empresarial Porto do Molle, Rúa das Pontes, 25. CP. 36350 Nigrán, Pontevedra.

Conditions générales du tirage au sort pour les clients des poêles et chaudières  
2024

GRUPO ECOFOREST

Parque Empresarial Porto do Molle, Rúa das Pontes, 25

CP. 36350 Nigrán, Pontevedra

Tel. (986) 262184

[www.ecoforest.com](http://www.ecoforest.com)